



Les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture

Première partie : Les États et les organisations intergouvernementales¹

1. L'État

Dans la plupart des pays du monde, l'État joue un rôle déterminant dans l'économie, et en particulier dans l'économie agricole et alimentaire.

C'est l'État qui est responsable de la production des politiques et de la réglementation chargées de régir son propre mode d'opération, et d'orienter les pratiques des acteurs économiques et de la population, en général, en vue de la réalisation des objectifs choisis pour le pays [[lire](#)].

Il a recours à des instruments (subvention et taxes) qui apportent des incitations ou freinent financièrement certains comportements ou certaines activités.

Il établit les normes et les règles qui déterminent ce qui est autorisé et ce qui est interdit dans le pays. Ainsi, il fixe le niveau maximal autorisé d'un résidu toxique dans l'alimentation, approuve (ou interdit) les variétés de cultures, les pesticides, les additifs alimentaires ou les médicaments par l'intermédiaire d'organismes publics spécialisés. Il fixe également un certain nombre de règles telles que celles relatives à l'étiquetage des produits alimentaires qui informe les consommateurs sur leur composition, leur durée de conservation et, dans certains pays, leur qualité alimentaire (comme par exemple le [Nutriscore](#) en France).

Il contrôle le respect de toutes ces règles et normes et produit des informations sur la situation économique, sociale, sanitaire et environnementale qu'il met à la disposition du public (statistiques en ligne, rapports ou brochures d'information).

Il prélève les impôts et taxes dont le revenu lui sert pour financer ses opérations et les investissements publics (dans des infrastructures, par exemple).

Il peut également, selon les pays et les époques, assumer bien d'autres fonctions.

¹ Ce texte réactualise et réorganise la partie « Les États » de [Les principaux acteurs des politiques agricoles et alimentaires et leurs motivations](#), écrit en 2011 et actualisé 2013. Il est regroupé avec d'autres textes sur la page thématique [Les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture](#).

Bloc monolithique ou système institutionnel complexe ?

On a souvent eu tendance à voir les États comme des blocs monolithiques défendant l'intérêt collectif d'un pays. Il est important d'en finir avec la notion idéalisée d'un « État bienveillant » qui date de la première partie du siècle dernier. Ce point de vue considérant que l'État cherche à faire le bien de tous, doit être remplacé par la vision diversifiée et complexe d'un **État constitué d'une multitude d'organisations dirigées par des individus ayant leurs objectifs et intérêts propres quelquefois contradictoires, et respectant des règles et procédures qui évoluent dans le temps et qui ont un effet sur l'action publique.**

Certes, l'État dispose d'une stratégie, de politiques et de programmes visant à atteindre un certain nombre d'objectifs – par rapport à des performances économiques, sociales et parfois environnementales ou culturelles. Ces éléments, réactualisés à l'aide de procédures qui varient selon les pays, donnent un cadre et une orientation à l'action publique. Cependant, il subsiste, en général, dans ce dispositif une flexibilité qui laisse aux uns et aux autres la possibilité de faire progresser leurs objectifs propres et permet l'apparition de contradictions, voire de conflits internes.

Si l'on considère **les dirigeants** de l'État (personnel politique), leur intérêt personnel est de consolider leur pouvoir en favorisant les intérêts des groupes dont ils sont issus, qui les soutiennent et les maintiennent en place. Cela n'exclut pas forcément une part d'idéalisme, voire d'idéologie. Cette dernière joue d'ailleurs souvent un rôle déterminant dans la nature des collectifs qui appuient les individus, à moins que ce ne soit l'inverse.

Dans les pays démocratiques, les personnalités politiques « aux affaires » doivent gérer avec adresse les intérêts parfois antagoniques des différents groupes de population, en particulier ceux qui les ont élues et les entreprises qui financent leur parti politique. Ces dernières servent fréquemment de vivier ou de refuge potentiel aux responsables politiques et aux hauts fonctionnaires qui leur sont proches.

Ainsi, dans le cas d'élections perdues, ces personnalités sont amenées à quitter leur position dans le gouvernement ou dans la haute administration pour rejoindre des entreprises, des fondations ou des centres de réflexions.

L'ensemble de ce personnel politique et administratif est généralement soumis aux pressions des lobbys qui travaillent à promouvoir les intérêts de différents groupes de population et d'entreprises constituant le tissu économique et social du pays. Cette pression s'exerce à l'aide de moyens divers, y compris par des formes plus ou moins subtiles d'influence voire de corruption [[lire](#)].

Le poids du monde rural dans les institutions de l'État

Dans beaucoup de **pays démocratiques**, le monde rural a longtemps joui d'un poids électoral plus que proportionnel à la part qu'il représente dans la population ou dans l'économie (voir **encadré 1**). Ce biais pro-rural a également été constaté en Afrique [[lire en anglais](#)]. Le poids de la population rurale ne cesse d'ailleurs de diminuer du fait de l'urbanisation progressive du monde.

Encadré 1 - En France : Un biais rural en diminution

Le système électoral français repose sur un mode de scrutin majoritaire à deux tours pour élire les députés à raison d'un député par circonscription géographique.

Ces circonscriptions sont de tailles très inégales.

Comme le notent Balinski et Baïou dans « Le découpage électoral » (Pour la Science, no.294 : pp. 60–64, 2002), la « *2e circonscription de Lozère recense 34 374 habitants, la 2e du Val-de-Marne 188 200 : un habitant de la 2e circonscription de la Lozère est, par conséquent, 5,5 fois mieux représenté qu'un habitant de la 2e du Val-de-Marne !* »

La taille moyenne d'une circonscription électorale en 2010, date du dernier découpage, était d'environ 110 000 habitants (65 millions : 577 circonscriptions).

D'une façon plus générale, les circonscriptions rurales sont moins peuplées et moins riches que les circonscriptions urbaines, et les ruraux sont donc « mieux représentés » que les urbains tant du point de vue démographique qu'économique. Ce phénomène s'observe également au Sénat états-unien.

En France, les redécoupages électoraux successifs n'ont pas encore vraiment résorbé le déséquilibre démographique, bien qu'il se soit réduit avec le temps.

Ainsi, en 2024, la Lozère n'avait plus qu'une seule circonscription avec 59 764 inscrits. La députée y fut élue avec 19 101 voix au second tour. La 2e du Val-de-Marne avait 65 377 inscrits et la députée fut élue avec 22 494 voix au premier tour [[lire](#)].

Les redécoupages successifs des circonscriptions électorales, réalisés notamment² – mais pas uniquement – à la suite de recensements démographiques périodiques, n'ont souvent pas véritablement rééquilibré les circonscriptions électorales pour tenir compte de la diminution de l'importance de la population rurale. En outre, en France, le Sénat surreprésente les zones rurales en raison du découpage des circonscriptions et du système électoral³ [[lire](#)]. Il est généralement dominé par les partis conservateurs. Aux États-Unis, le processus de sélection des grands électeurs lors de l'élection présidentielle a lui aussi tendance à favoriser les États ruraux [[lire en anglais](#)].

Il en résulte que le monde rural a habituellement été surreprésenté dans les assemblées législatives et, surtout, dans leurs commissions spécialisées

² Aux États-Unis, par exemple, le redécoupage des circonscriptions est souvent réalisé dans un but partisan, visant à donner un avantage à un parti ou un candidat en particulier. Cette pratique est connue sous le nom de « gerrymandering », nommée d'après le politicien américain du 18e siècle, Elbridge Gerry [[lire](#)].

³ Élection par un corps électoral fait d'élus locaux.

travaillant sur les questions agricoles. Les représentants des circonscriptions rurales sont souvent membres de l'élite rurale faisant partie ou étant proche des propriétaires terriens et, plus récemment, des entreprises agroalimentaires.

De ce fait, ces assemblées ont eu tendance à promouvoir des politiques favorables aux activités localisées en zone rurale, en particulier l'agriculture et les industries agroalimentaires. Elles l'ont fait tout en maintenant bas les prix agricoles et alimentaires pour satisfaire l'élite urbaine, liée à l'industrie, soucieuse de modérer les salaires afin de préserver les profits et la compétitivité des entreprises, sans pour autant susciter des troubles politiques dans les villes [\[lire\]](#).

C'est la combinaison de ces intérêts contradictoires qui a entraîné l'émergence de politiques utilisant des dispositifs complexes et souvent inégalitaires de soutien à l'agriculture dans des endroits aussi différents que les États-Unis et les membres de l'Union européenne [\[lire\]](#).

Dans les pays **où le pouvoir ne se décide pas par à des élections démocratiques**, la stabilité politique dépend surtout de la capacité du pouvoir en place de mobiliser les ressources financières nécessaires pour s'assurer la fidélité de l'armée⁴ et de la police. Elle dépend aussi de la possibilité de maintenir des prix alimentaires bas dans les zones urbaines, à l'aide surtout d'importations bon marché et de subventions à la consommation, puisque seule la population urbaine est en mesure, par des émeutes éventuelles, de créer une situation d'instabilité politique susceptible de provoquer le renversement du gouvernement.

Le pouvoir cherche souvent à défendre les intérêts des groupes qui les soutiennent et le financent directement, comme les commerçants, les importateurs/exportateurs, les industriels, les propriétaires fonciers ou des puissances et entreprises étrangères. Cette configuration, qui se présente surtout dans des pays à revenu intermédiaire ou faible, est en général plutôt défavorable aux producteurs ruraux et explique le biais en faveur des zones urbaines des politiques observées dans beaucoup de ces pays [\[lire\]](#).

Cependant, il arrive que, pour des raisons stratégiques, certains de ces États adoptent des politiques alimentaires productivistes pour limiter leur dépendance envers l'étranger ou développer leurs exportations agricoles. Il se peut alors qu'ils soutiennent aussi fortement leur secteur agricole. C'est notamment le cas de la Chine où la part du soutien accordé aux producteurs agricoles dans les recettes agricoles brutes s'est établie à 14 % en moyenne en 2021-23, à comparer à 16 % pour l'Union européenne et 8 % pour les États-Unis [\[lire\]](#).

⁴ Dans ces pays, l'armée est d'ailleurs souvent très associée au pouvoir, voire à sa direction.



Les intérêts potentiellement divergents des composantes de l'État

Les différentes parties de l'appareil d'État ont elles aussi leurs intérêts propres, voire divergents.

Les **ministères de coordination** (premier ministre, finance, plan, affaires étrangères) et régaliens (intérieur, défense, justice), ainsi que le chef de l'État, ont avantage à maintenir la stabilité politique en gérant les revendications des uns et des autres en gardant les dépenses publiques à un niveau acceptable (ce niveau peut varier dans le temps, en particulier selon le calendrier électoral) et en préservant leurs relations et engagements extérieurs.

Les **ministères sectoriels** (agriculture⁵, industrie, mines, artisanat, commerce, énergie, santé, éducation, etc.) et les organismes qui leur sont liés (par exemple, dans le cas de l'agriculture, le système de recherche agronomique, les organismes agricoles parapublics, etc.) cherchent à mobiliser un maximum de ressources budgétaires et extérieures pour leurs activités, que ce soit pour des raisons immédiates de bon fonctionnement ou de confort des fonctionnaires, ou pour servir de base aux ambitions politiques à moyen ou long terme de leurs dirigeants. Cela les met en compétition les uns avec les autres. En outre, chacun cherche à préserver les intérêts des acteurs de son secteur dans les conflits qui peuvent éventuellement les opposer à d'autres opérateurs. Ainsi, les tensions existant entre les agriculteurs, les agroindustriels et les commerçants de détail peuvent se refléter dans les relations entre les ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce. La coexistence entre agriculteurs, chasseurs et associations de protection de l'environnement peuvent produire des oppositions entre ministères de l'Agriculture et de l'Environnement.

⁵ Le secteur agricole et rural peut lui-même être géré à l'aide d'une variété de dispositifs institutionnels, allant d'un ministère de développement rural et de l'aménagement du territoire, regroupant toutes les activités rurales, jusqu'à une multitude de ministères (Agriculture, Élevage, Eau, Forêts, Industries agroalimentaires, etc.), parfois coordonnés par des secrétariats spéciaux placés sous la tutelle de ministères de coordination. Dans certains pays, il arrive que le ministère de l'Agriculture soit supprimé et remplacé par un simple secrétariat placé à l'intérieur du ministère de l'Économie (comme ce fut le cas en Argentine à plusieurs reprises).

Les **ministères transversaux** (développement rural, environnement, ressources naturelles, infrastructure, commerce extérieur, affaires sociales) ont des fonctions, des programmes et des orientations qui sont censés aider et coordonner les ministères sectoriels dans chacun de ces domaines. Il arrive cependant fréquemment qu'ils entrent en conflit avec eux. Un exemple typique est l'opposition fréquente entre le ministère de l'Agriculture et celui de l'Environnement, ou entre l'Agriculture et la Santé ou les Affaires Sociales.

Dans la plupart des pays, les **parlementaires** ont pour rôle de faire la loi et de contrôler les activités du gouvernement et des organismes publics. Cela peut créer des conflits résultant de points de vue et d'intérêts opposés. Les parlementaires, eux aussi, cherchent à influencer les décisions de l'État et de ses composantes de sorte à orienter les politiques qu'elles adoptent et les programmes qu'elles mettent en œuvre en faveur des groupes qui les soutiennent dans leur circonscription. Ils le font afin de garder ou de renforcer leur position.

En outre, ces diverses composantes de l'État sont, bien entendu, soumises aux pressions et à l'influence plus ou moins forte des **lobbys** financés par divers groupes nationaux ou étrangers.

On s'imagine donc que, dans la réalité quotidienne, **l'action de l'État peut apparaître parfois incohérente** et qu'il n'est pas toujours facile d'y trouver une logique, une orientation ou une stratégie claire, en dépit de ce qui est inscrit dans les documents officiels.

Soumis à toutes les tensions et aux influences qui viennent d'être brièvement évoquées, il est rare que le « bateau État » avance droit devant lui. Au contraire, sa progression risque plutôt d'être chaotique, de se faire par soubresauts, au prix de certaines divagations, voire d'une succession d'avancées–reculs dans des domaines particuliers⁶. Le contenu de la stratégie qu'il suit et la palette des instruments de politique et de réglementation qu'il utilise dépendent **des rapports de forces** existant à l'intérieur de l'État même, mais aussi dans le pays et dans les relations que le pays entretient avec le reste du monde.

Le tableau de l'État et de sa complexité serait incomplet si l'on négligeait le **niveau sous-national** : on y trouve des unités territoriales comme les régions, provinces, départements, etc., ainsi que les municipalités. Ces entités disposent de pouvoirs plus ou moins considérables selon les attributions que leur donnent la constitution et le système légal et administratif. Il peut être très important, notamment dans les États fédéraux,⁷ et varie avec le degré de décentralisation des pouvoirs et des responsabilités.

⁶ Pour une analyse plus détaillée des mécanismes de production des politiques alimentaires, [lire ici](#).

⁷ En Inde, par exemple, l'agriculture fait partie des responsabilités des États, comme le stipule la constitution [[lire en anglais](#)],

2. Les organisations intergouvernementales

Ce sont des émanations des États qui les composent et, en tant que telles, leurs intérêts reflètent les positions et intérêts communs de leurs membres. En outre, elles ont leurs intérêts propres en tant qu'organisations. Ces intérêts consistent à chercher à se maintenir et si possible à croître, en trouvant le moyen de mobiliser davantage de ressources pour fonctionner et en élargissant leur domaine de compétence et d'influence. Il existe un grand nombre d'organisations internationales, régionales ou sous-régionales. Les plus actives, au cours des dernières décennies, ont probablement été les organisations de coopération ou d'intégration économique.

Dans une large mesure, les organisations intergouvernementales jouent un rôle semblable à celui de l'État, mais au niveau d'une sous-région, d'une région ou du monde. Cependant, alors que les États s'appuient sur le pouvoir de la loi (ou de la force), les organisations intergouvernementales ne disposent en général que d'un « pouvoir de persuasion » et de leurs ressources humaines et financières limitées.

L'**encadré 2**, ci-dessous, liste les principales fonctions dans le cas des agences romaines des Nations Unies, spécialisées dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation.

Encadré 2 - Les agences romaines des Nations Unies

Les **agences des Nations Unies** regroupées à Rome (**FAO, FIDA et PAM**) sont des organisations intergouvernementales actives dans le **domaine agricole et alimentaire** qui ont respectivement pour rôle

- d'être un forum d'échange, de développement de normes et de méthodes, et de conseils aux pays membres dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation en vue de lutter contre la faim et la pauvreté dans le monde,
- de contribuer à l'avènement d'économies rurales dynamiques, inclusives et durables, débarrassées du spectre de l'extrême pauvreté et de la faim, et
- d'apporter une aide vitale dans les situations d'urgence et d'utiliser l'assistance alimentaire pour consolider la paix, la stabilité et la prospérité des personnes qui se rétablissent après un conflit, une catastrophe ou l'impact du changement climatique.

Comme leurs équivalents, au niveau national, ces agences rassemblent des statistiques et produisent des normes internationales.

Dans le domaine alimentaire, la commission du [Codex Alimentarius](#), créée au début des années 1960 par la FAO et l'OMS (Organisation mondiale de la santé), est chargée d'énoncer des normes de qualité des aliments (taux acceptables de contamination de l'alimentation par des organismes ou des produits chimiques, additifs autorisés, normes de production/transformation, etc.).

Gouvernance

L'orientation et le mode d'intervention des organisations intergouvernementales dépendent de leur type de gouvernance, et du degré d'implication de leurs membres.

L'orientation sera modérée et le mode d'intervention consensuel dans le cas des organismes fondés sur le **principe du « un pays, un vote »** caractéristique des Nations Unies et des organisations régionales. Les compromis s'y font en général après de longues négociations sur des textes consensuels, relativement « lisses », peu à même d'exercer une quelconque menace sur l'un ou plusieurs de ses membres et qui ne sont pas en contradiction avec leurs positions pourtant souvent opposées. Dans certaines organisations et pour quelques domaines, l'accord doit nécessairement se faire par consensus, chacun des membres ayant ainsi un droit de veto (c'est le cas, par exemple, pour le Conseil de l'Union européenne rassemblant les chefs d'État ou de gouvernement)⁸.



L'orientation sera plus tranchée et le mode d'intervention plus incisif dans le cas des organismes fonctionnant sur le principe du **pouvoir de décision proportionnel à la contribution**. C'est là un mode de gouvernance caractéristique des institutions financières internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. L'histoire montre que ces organisations sont perçues comme défendant les intérêts des pays industrialisés qui les financent en majorité. Les débats périodiques sur la composition de leurs organes de direction et sur l'identité ou la nationalité de leurs dirigeants reflètent les changements de rapport de force économiques éventuels entre pays.

Certaines organisations intergouvernementales régionales ont poussé l'intégration économique de leurs membres en adoptant des politiques communes – notamment commerciales, et parfois agricoles. Il arrive alors que **les membres transfèrent une part de leur souveraineté à ces organisations**, lorsqu'ils trouvent avantageux de le faire. Ainsi, l'Union européenne a créé une monnaie commune à 20 de ses 27 membres, l'euro. Ces membres ont donc cédé

⁸ Dans le cas du Conseil de sécurité des Nations Unies, les cinq pays membres permanents disposent d'un droit de veto (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie).

leur souveraineté monétaire à l'Union. Il en est de même pour l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et pour la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) qui opèrent avec le franc CFA [\[lire\]](#).

Créée en 1995, l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC) est un cas particulier qui mérite que l'on se penche sur lui. L'OMC fait suite au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) créé en 1947 par un groupe de 23 pays dominé par des pays à revenu élevé cherchant à harmoniser leur politique douanière et à libéraliser leurs échanges. Au cours des années, le nombre des pays membres du GATT a atteint 125. Avec la signature de l'accord de Marrakech en 1994 et la création de l'OMC en 1995, les pays signataires acceptaient le fait que cet accord les engage légalement et de façon contraignante à respecter strictement les règles de l'organisation. Cette création marqua une étape capitale dans l'imposition d'un modèle économique libéral reposant sur le libre-échange [\[lire\]](#) (voir encadré 3).

Encadré 3 - Les trois accords de l'OMC

Lors de la création de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), en 1995, trois accords furent signés :

- l'[Accord sur l'Agriculture](#) visant à libéraliser le commerce des produits agricoles et à démanteler les mesures de protection mises en œuvre par les pays [\[lire\]](#),
- un accord sur l'[Application de Mesures Sanitaires et Phytosanitaires](#) pour faciliter les échanges des produits agricoles et alimentaires [\[lire\]](#),
- un [accord sur les droits de propriété intellectuelle](#) [\[lire\]](#).

Les règles et normes stipulées dans ces accords devaient être reflétées dans les politiques et la réglementation des pays signataires de ces accords, membres de l'OMC.

Très vite, les pays non encore membres de l'OMC ont alors ressenti une forte pression à se joindre à l'organisation, faute de se retrouver marginalisés dans les échanges mondiaux. Ils durent **céder une part de leur souveraineté dans le domaine économique** pour être membres en acceptant les jugements de l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC en cas de litige avec d'autres membres. Le nombre de pays membres atteint 153 à la fin 2010, la Chine ayant joint en 2001, le Vietnam en 2007 et l'Ukraine en 2008, la Russie gardant un statut d'observateur avant de devenir finalement membre en août 2012. Début 2025, l'OMC comprend 163 membres, mais, avec le recul du multilatéralisme observé au cours des dernières années [\[lire\]](#), son influence et ses activités se sont réduites. En particulier, l'OMC est entrée dans une quasi-dormance et a vu son rôle réduit dans le commerce international, en grande partie du fait de l'incapacité de nommer de nouveaux juges à l'ORD, découlant du blocage imposé par les États-Unis.

Dans le domaine de l'alimentation, le [Conseil pour la Sécurité alimentaire mondiale \(CSA\)](#), créé en 1974, a cherché à muscler un peu la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire à la suite du constat de désorganisation et d'inefficacité face à la crise de 2007-2008. Le nouveau CSA est fondé sur les principes d'ouverture, de liens solides avec le terrain, et de souplesse de mise en

œuvre. L'originalité du CSA est que ses membres ont décidé d'un élargissement de la participation à ses travaux à des représentants de la société civile, du secteur privé et des fondations « philanthropiques » [\[lire\]](#), afin que les points de vue de toutes les parties prenantes concernées par la sécurité alimentaire mondiale soient entendus. En 2010, le CSA a aussi créé un [Groupe d'experts de haut niveau](#) afin que ses décisions et ses travaux s'appuient sur des données rigoureuses et les connaissances les plus récentes. Ce groupe a produit une série de rapports sur des sujets importants liés à la sécurité alimentaire, tels que la volatilité des prix, l'agriculture paysanne, les agrocarburants, le foncier, le changement climatique, la protection sociale, les inégalités alimentaires, et l'urbanisation de la faim que lafaimexpliquée a eu l'occasion de commenter [\[lire ici\]](#), [ici](#) et [ici](#).

Ainsi, le CSA semblait appelé à devenir **la principale plateforme mondiale de débat et de coordination des programmes en faveur de la sécurité alimentaire**. Il devait favoriser la convergence des politiques suivies par les pays et leur fournir un appui et un avis sur l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs plans d'action pour la sécurité alimentaire, ainsi que pour l'application des « [Directives volontaires pour le droit à l'alimentation](#) » fondées sur les principes de la participation, de la transparence et de l'obligation de rendre compte. Le CSA a également élaboré un [Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire](#).

On pouvait se demander, en 2013, dans quelle mesure la réforme pourrait être menée jusqu'à son terme, car elle risquait, à un moment ou à un autre, d'empiéter sur une parcelle de souveraineté des pays et menacer certains intérêts puissants [\[lire\]](#).

En réalité, ce sont des intérêts privés qui ont réagi de la manière la plus vive, cherchant à miner le rôle du CSA et à asseoir leur domination sur les systèmes alimentaires, à l'occasion du Sommet sur les systèmes alimentaires, organisé conjointement par les Nations Unies et le Forum économique mondial de Davos. Cette réaction s'est traduite par la promotion d'une nouvelle forme de gouvernance mondiale de l'alimentation que l'on a qualifiée de « spontanée » [\[lire\]](#), dont l'objectif semble clairement être de saper le travail du CSA, et de semer la confusion en multipliant des processus chronophages et stériles souvent dominés par les grandes entreprises de l'agro-industrie [\[lire\]](#).

[Materne Maetz](#)
(février 2025)

Lire aussi sur notre page thématique « [Les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture](#) » :

- [Deuxième partie](#) : Les entreprises privées
- [Troisième partie](#) : La société civile

Pour en savoir davantage :

- OCDE, [Politiques agricoles : Suivi et évaluation 2024 \(version abrégée\) : L'innovation au service de la croissance durable de la productivité](#), Éditions OCDE, Paris, 2024.
- Maetz, M., [Notes sur les politiques alimentaires](#), 2023.
- Oberhauser, A.M., Krier, D., & Kusow, A.M., [Political Moderation and Polarization in the Heartland: Economics, Rurality, and Social Identity in the 2016 U.S. Presidential Election](#). The Sociological Quarterly, 60(2), 224-244, 2019.
- Boone, C., et M. Wahman, [Rural bias in African electoral systems: Legacies of unequal representation in African democracies](#), Electoral Studies, Volume 40, 2015, Pages 335-346, 2015.
- Robbe, F., [La représentation des collectivités territoriales par le Sénat](#), In: Annuaire des collectivités locales, Tome 20, 2000, La réforme de l'intercommunalité, pp. 625-632, 2000.

Sites web consultés :

- [Codex Alimentarius](#)
- [Conseil pour la Sécurité alimentaire mondiale \(CSA\)](#)
- [Manger bouger, qu'est-ce que le nutriscore ?](#)
- [Organisation mondial du commerce](#)
- [Organisation pour l'alimentation et l'agriculture \(FAO\)](#)
- [Fonds international de développement agricole \(FIDA\)](#)
- [Programme alimentaire mondial \(PAM\)](#)

Sélection d'articles déjà parus sur [lafaimexpliquée](#) et liés à ce sujet :

- [Connaître notre monde : fin ou nouvelle phase du capitalisme ?](#) 2025.
- [Au cœur du système économique mondial : la protection des droits de propriété intellectuelle](#), 2024.
- [Agriculture, alimentation et développement économique La pénalisation de l'agriculture et de l'alimentation est-elle une stratégie de développement durable ?](#) 2022.
- Opinion : [Une monnaie néo-coloniale pour favoriser l'exploitation par la France](#), par Anis Chowdhury et Jomo Kwame Sundaram, 2022.
- [À mille jours de l'échéance de l'OMD sur la faim: l'Humanité sur un bateau ivre](#), 2013.
- [Les principaux acteurs des politiques agricoles et alimentaires et leurs motivations](#), 2013.
- [L'imposition du modèle économique libéral](#), 2013.
- [La qualité des aliments et la sécurité sanitaire](#), 2012.
- [Pourquoi l'agriculture est-elle protégée dans les pays riches et pénalisée dans les pays pauvres ?](#) 2011.

Pages thématiques de [lafaimexpliquée](#) :

- [Commerce international des produits agricoles.](#)
- [Gouvernance.](#)

- [Lobbys.](#)
- [Sommet sur les systèmes alimentaires.](#)